

Tour d'horizon : l'environnement artistique et culturel

Les politiques culturelles en Gironde (et ailleurs)

Animé par :

Philippe Sanchez, directeur de l'iddac

Témoins :

Nathalie Leuret, directrice adjointe de la culture et du patrimoine de la Région Nouvelle-Aquitaine

Sylvain Gautier, coordonnateur du Pôle Culture et Documents Départemental de la Gironde

Tiphaine Giry, directrice des affaires culturelles de la ville de Libourne

iddac – 21 janvier 2020

Notions-clefs

Déconcentration et décentralisation

La déconcentration est un **processus d'aménagement de l'État** qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'État.

La décentralisation est un **processus d'aménagement de l'État** qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales. Dans la **décentralisation territoriale**, les autorités décentralisées sont les collectivités territoriales ou locales (communes, départements, régions, collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer) **distinctes de lui**.

Métropolisation

Introduite en France par la loi MAPTAM, la métropolisation est un **mode d'organisation territoriale** renforçant la puissance des métropoles.

Politique culturelle

Une politique culturelle traduit les priorités culturelles d'une cité, au sens politique du terme, d'un ensemble de citoyens constituant une commune, un État. Une politique culturelle territoriale est la **feuille de route regroupant les orientations** que les décideurs publics souhaitent développer et mettre en œuvre sur leur territoire en matière culturelle. Elle fixe les objectifs et définit les moyens pour y parvenir. Elle peut se formaliser par un schéma de développement culturel ou une stratégie de développement culturel pour une période donnée.

Communes nouvelles

La création de communes nouvelles a été prévue par la loi du 16 décembre 2010 de réforme territoriale, afin de permettre une fusion plus simple des communes et de mieux lutter contre l'émiettement communal.

Lois NOTRe et MAPTAM

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République confie de **nouvelles compétences aux régions**. Ce texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

Promulguée le 27 janvier 2014, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles **clarifie les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de files** : le département devient chef de file pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale. La loi crée également un nouveau statut pour les métropoles de Paris, Lyon et Marseille.

Contrat de filière régional

Outil de **coordination de l'action publique sur le territoire**, le contrat de filière a pour ambition de répondre aux problématiques des acteurs du territoire en instaurant un dialogue pérenne avec les professionnels et en les accompagnant dans les mutations qu'ils rencontrent. Les dispositifs d'accompagnement issus de ce contrat de filière sont co-construits sur la base d'un diagnostic partagé par les partenaires.

Sommaire

[Décryptage : répartition des compétences culturelles](#)

[Carte des Pôles Jeunesses Territoriaux](#)

[Carte des territoires Solidarité \(PACTE\)](#)

[Organigramme : le PCDD](#)

[Ressources](#)

DÉCRYPTAGE

Tendances suite aux récentes lois de décentralisation :

- **Spécialisation des compétences des Régions et des Départements** avec la suppression de la clause générale de compétence. Seule la Commune conserve la possibilité d'intervenir sur tout sujet lui semblant prioritaire.
- **Renforcement des compétences** obligatoires et optionnelles **des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**.

• En matière culturelle, les **responsabilités et compétences sont partagées** entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'État dans le respect des **droits culturels**. Le sport, le tourisme, les langues régionales et l'éducation populaire sont également des compétences partagées entre collectivités territoriales.

ÉTAT DES LIEUX D'UNE ORGANISATION TERRITORIALE DÉCENTRALISÉE, DE COMPÉTENCES MULTIPLES ET IMBRIQUÉES

	PRINCIPALES OBLIGATIONS EN MATIÈRE CULTURELLE « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels ».	COMPÉTENCES PRIORITAIRES (tous domaines confondus, non-exhaustif)
COMMUNE	<ul style="list-style-type: none"> 1% artistique → Archives mun. → Musées mun.* Lecture publique (bibliothèque / médiathèque mun., bibliothèque) Patrimoine (archéologie préventive*) 	<ul style="list-style-type: none"> clause générale de compétence () action sociale (aides, CCAS, etc.) école mat. et élémentaire soins
EPCI	<ul style="list-style-type: none"> 1% artistique Construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (compétence optionnelle ou facultative) Archives culturelles (compétence optionnelle ou facultative) 	<ul style="list-style-type: none"> développement économique promotion du tourisme collecte et traitement des déchets
DÉPARTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> 1% artistique → Archives dep. → Musées dep.* Lecture publique (bibliothèque dep. de prêt) Enseignements artistiques : élaboration du schéma départemental Patrimoine (archéologie préventive*) 	<ul style="list-style-type: none"> solidarité et cohésion territoriale collèges équipement rural et aménagement foncier
RÉGION	<ul style="list-style-type: none"> 1% artistique → Musées rég.* Patrimoine : inventaire général du patrimoine (aménagement par collectivités) Enseignements artistiques : mise en œuvre du diplôme national d'enseignement professionnel (DNEP) via le cycle dans le professionnel initial (CEP) Commission culture au sein des CTAP (Conf. terr. de l'action publique) 	<ul style="list-style-type: none"> développement économique aménagement du territoire formation pro, apprentissage lycées transports régionaux
ÉTAT	<ul style="list-style-type: none"> Service public principalement porté en région par la DRAC Écoles et lycées des affaires culturelles chargés de conduire la politique culturelle dans la région et les départements qui la composent Classement des écoles d'enseignement artistique, contrôle pédagogique, délivrance des diplômes Labellisation, définition des normes (spectacle vivant, arts visuels, ...) Contrôle technique et scientifique 1% artistique → Archives nat. → Musées nat. Patrimoine (gestion, classement, archéologie préventive, ...) Lecture publique (bibliothèque nat.) 	<ul style="list-style-type: none"> éducation santé universités

Note de lecture :
Ce dossier est réalisé au moment où la publication des décrets d'application de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine est en cours. La présentation ci-dessous est donc amenée à évoluer prochainement. Elle fait état des obligations et des compétences prioritaires et n'a pas pour objet de répertorier l'ensemble des politiques publiques portées par chaque niveau.

Sources : collectivités-locales.gouv.fr, lefrance.fr

Légende

- Collectivités territoriales. Personnes morales publiques dont les membres du conseil sont élus par des citoyens – Nées de la décentralisation (processus de transferts de compétences de l'État aux collectivités territoriales).
- Groupements de collectivités territoriales. 4 types d'EPCI à fiscalité propre (communauté de communes, d'agglomération, urbaine et Métropole).
- État et ses services déconcentrés (État transfère son pouvoir de décision de l'administration centrale vers l'administration territoriale : préfets de région et de dép., recteurs, services déconcentrés).
- Obligations en matière culturelle inscrites dans la loi (code du patrimoine, code général des collectivités territoriales, loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, etc.).
- 1% artistique = insertion des œuvres d'art dans les constructions publiques (1% du coût de l'investissement).
- * Le cas échéant

Extrait de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

Article 103 - « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »

Extrait Article 104 - « Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les Communes, les Départements, les Régions et les collectivités à statut particulier. »

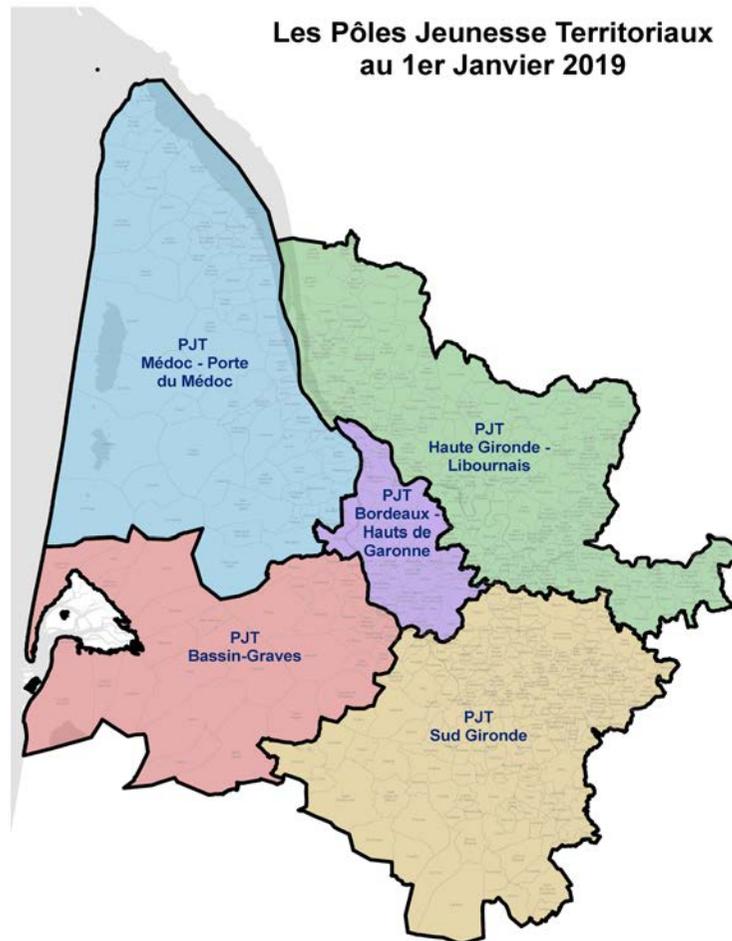
Article 105 - « Dans les domaines de compétences partagées, l'État, une collectivité territoriale ou un Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut, par convention, déléguer l'instruction et l'octroi d'aides ou de subventions à l'une des personnes publiques précitées. »

Décryptage : répartition des compétences culturelles (2015)

État des lieux d'une organisation territoriale décentralisée, de compétences culturelles multiples et imbriquées

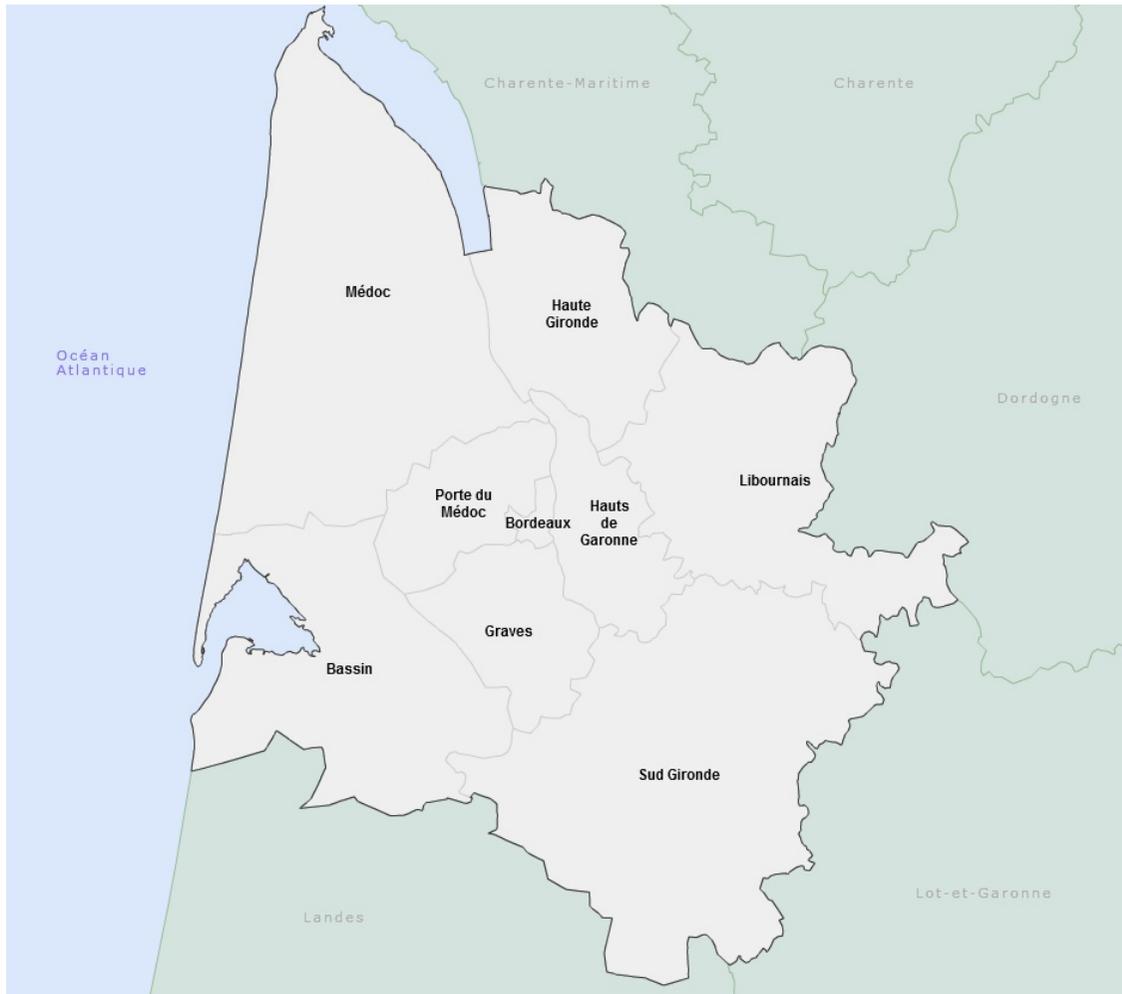
Politiques culturelles et territoires, réalités et perspectives – L'Affût – L'A

5 Pôles Jeunesses Territoriaux



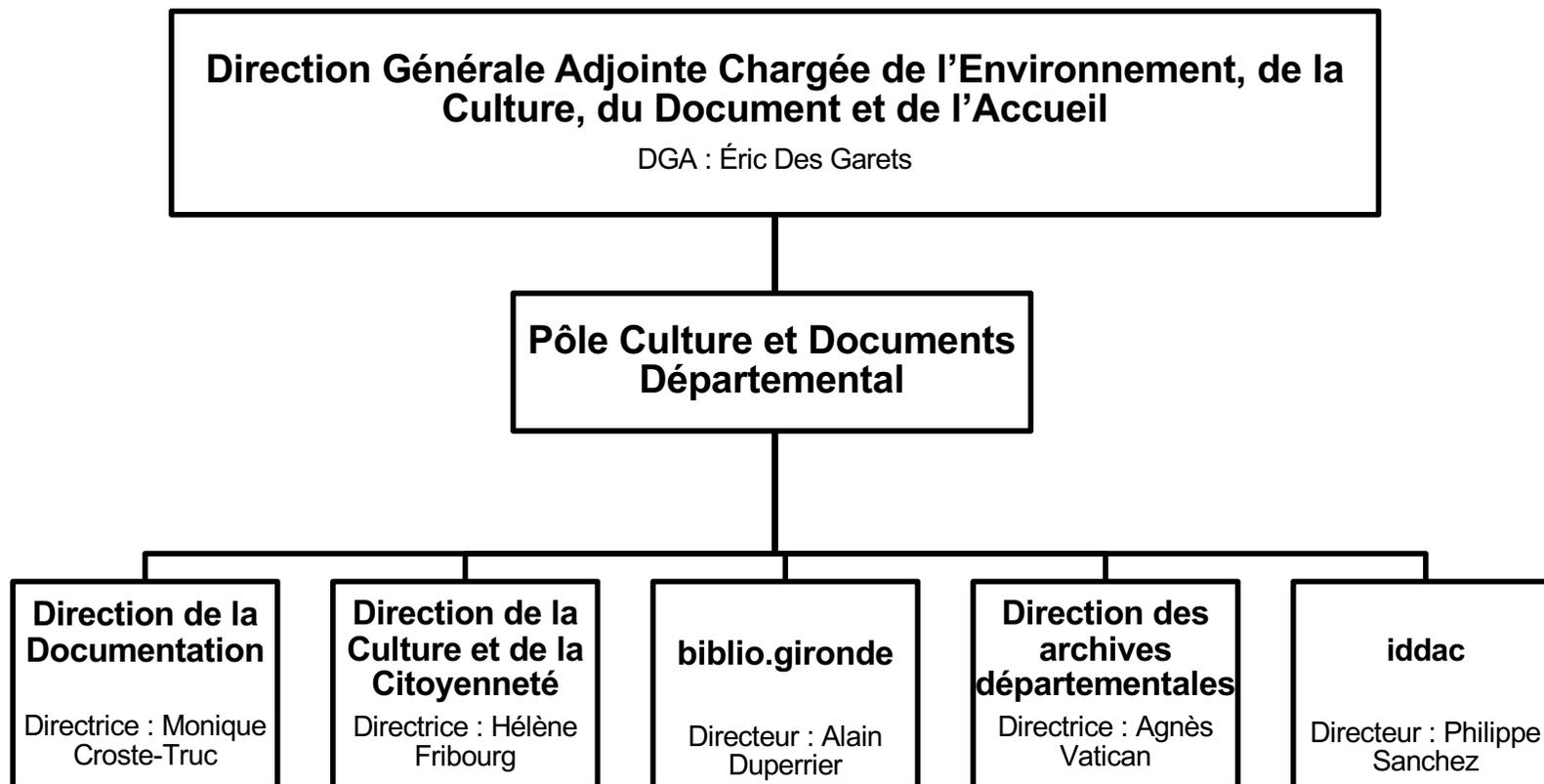
- PJT Bassin – Graves (Marcheprime)
- PJT Bordeaux – Hauts de Garonne (Bordeaux)
- PJT Haute-Gironde Libournais (Libourne)
- PJT Médoc – Porte du Médoc (Castelnau-du-Médoc)
- PJT Sud-Gironde (Langon)

9 territoires Solidarité (PACTE)



- Bassin
- Bordeaux
- Graves
- Haute Gironde
- Hauts de Garonne
- Libournais
- Médoc
- Porte du Médoc

Le Pôle Culture et Documents du Département de la Gironde (PCDD)



Ressources

*Les documents marqués d'un * sont consultables au centre de ressources de l'iddac*

Ouvrages et revues

La fabrique de la programmation culturelle / Catherine Dutheil-Pessin et François Ribac, La Dispute, 2017

Les Politiques publiques de la culture en France / Pierre Moulinier, PUF, 2013 (6^{ième} édition)

Culture et territoires / Lise Pignot, Jean-Pascal Quilès, La Librairie des territoires et Les Editions de L'OPC, 2013 *

L'Affût / Revue de L'A, Agence Culturelle de Nouvelle-Aquitaine

Études, rapports et synthèses

Bègles, la cité cirque [étude] Célia Martin, Sophie Bergounhon, Camille Luthereau, Margaux Velez, Aude Rommedenne, Christophe Jauner, Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels, Université Bordeaux-Montaigne, 2014-2015
Consultable et téléchargeable en ligne http://www.masteripci.fr/wp-content/uploads/2015/07/OBSERVATION_BEGLESCIROQUE_2015.pdf

Les réseaux culturels en Nouvelle-Aquitaine [étude] L'A., avril 2018
Consultable et téléchargeable en ligne <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/base-documentaire>

20 notions et chiffres clés du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine 6^{ème} édition [étude] Pôle Observation-ressources de L'A., janvier 2018.
Consultable et téléchargeable en ligne <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/base-documentaire>

Diagnostic territorial du cirque contemporain dans l'agglomération bordelaise dans le contexte aquitain [synthèse] Nadia Aguir et Jean-Sébastien Steir, commande Mission Urbanité Culture(s) de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), OARA, iddac et Service Culturel-CREAC de la Ville de Bègles, 2012.

Consultable et téléchargeable en ligne <http://www.culturedepartements.org/images/stories/PDF/cirquebdx.pdf>

Les financements publics de la culture en Nouvelle-Aquitaine [étude] L'A., juillet 2018.

Consultable et téléchargeable en ligne <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/general-toutes-les-actualites-les-financements-publics-de-la-culture-en-nouvelle-aquitaine>

Financement du spectacle vivant : développer, structurer, pérenniser [rapport] Serge Dorny, Jean-Louis Martinelli, Hervé-Adrien Metzger, Bernard Murat, La Documentation Française, 2012

Consultable et téléchargeable en ligne <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000166.pdf>

Le Cirque en Nouvelle-Aquitaine (quelles réalités ? quels enjeux ?) [étude] L'A., octobre 2017

Consultable et téléchargeable en ligne <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/base-documentaire>

Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales 2016-2018 [étude] Jean-Pierre Saez, Vincent Guillon, Camille Faye, L'Observatoire des Politiques Culturelles, 2018

Consultable et téléchargeable en ligne http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/note_de_conjoncture_sur_les_depenses_culturelles_des_collectivites_territoriales_2016_2018_telecharger.pdf

Règlementations

DRAC Nouvelle-Aquitaine : aides aux projets de spectacle vivant <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine/Appels-a-projets-et-a-candidatures/Aides-2019-aux-equipes-artistiques-de-spectacle-vivant-theatre-cirque-arts-de-la-rue-musique-danse>

Département de la Gironde : règles de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine artistique et culturel <https://www.gironde.fr/associations/subventions/culture>

Ville de Bordeaux : aide aux projets culturels

http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psml?_nfpb=true&_pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=89463

Sites internet

Ministère de la Culture <http://www.culture.gouv.fr>

ONDA Office National de la Diffusion Artistique <http://www.onda.fr/>

CGET, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires <https://cget.gouv.fr/>

DRAC Nouvelle-Aquitaine <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine/Creation-Industries-culturelles>

Département de la Gironde <https://www.gironde.fr/>

L'A, Agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/>

OARA <https://oara.fr/>

Scènes d'été <http://www.scenesdete.fr/les-scenes-d-ete>

La saison culturelle de la ville de Bègles <https://www.mairie-begles.fr/category/s3-educcult/saison-culturelle-s3-educcult/>

Autres ressources évoquées durant la journée

Déclaration de Fribourg sur les droits culturels *

Consultable en ligne <http://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

Jean-Michel Lucas (Doc Kasimir Bisou) sur la question des droits culturels

Bibliographie complète consultable et téléchargeable en ligne <http://www.irma.asso.fr/Jean-Michel-Lucas-Doc-Kasimir>

Les actions du département de la Gironde dans le champ culturel :

Soutien à la création	Accessibilité
PLACE, soutien à l'emploi artistique et culturel	SDAC (Schéma Départemental des Apprentissages Culturels) : GTEM (Groupe de Travail des Écoles de Musique), têtes de réseaux de l'enseignement musical
Subventions : compagnies lieux opérateurs Structures ressources Scènes d'été/scènes d'été itinérantes	Éducation Artistique et Culturelle : COTéAC Itinéraires culturels hors collège L'un est l'autre (âge/handicap) Passeurs d'images Festival Les toiles citoyennes Lire, Élire : Prix des jeunes lecteurs de Gironde ...
Soutien aux lieux structurants : Le Champ de Foire, Le Glob Théâtre, Mets la prise, La Rurale...	

À l'initiative de :

• L'iddac – Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel : créé en 1991, l'iddac est l'agence culturelle du Département de la Gironde. L'iddac participe activement à la **mise en œuvre de l'action culturelle départementale au sein du Pôle Culture et Documents Départemental (PCDD)** avec comme objectif premier de contribuer au développement artistique et culturel de la Gironde. Une convention signée avec le Département définit les champs et périmètres de ses missions.

L'action de l'iddac s'articule autour de 3 Pôles d'activités :

- Médiation artistique et culturelle déclinée en deux champs : Éducation artistique et culturelle, Culture et action sociale
- Création et économie de la création
- Ingénierie et ressources territoriales

Pour plus d'informations sur les formations :

- consultez notre agenda en ligne : www.iddac.net/formation/agenda-formation
- contactez **Gwenaël Prud'homme**, Responsable Emploi, Économie de la culture & Formation / Ressources. Tél. : 05 56 17 36 45 ou 05 56 17 36 36 / [gwenael \[DOT\] prudhomme \[AT\] iddac \[DOT\] net](mailto:gwenael DOT prudhomme AT iddac DOT net)



Ce contenu est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)